

# Protocole Coupe de France Marathon Roller



# COUPE DE FRANCE MARATHON ROLLER

## Table des matières

<b>Protocole Coupe de France Marathon Roller</b> .....	1
<b>Préambule</b> .....	3
<b>1.1 Règlement applicable</b> .....	4
<b>1.2 Courses et catégories</b> .....	4
<b>1.2.1 Courses figurant obligatoirement au programme de chaque étape</b> .....	4
<b>1.2.2 Les différentes catégories</b> .....	6
<b>1.3 Les équipes officielles CFMR</b> .....	6
<b>1.4 Les procédures de départ</b> .....	7
<b>1.4.1 Types de départs</b> .....	7
<b>1.4.2 Procédure de placements sur la ligne de départ</b> .....	7
<b>1.5 Les classements sur la Coupe de France Marathon Roller</b> .....	8
<b>1.5.1 Principe d'attribution des points sur chaque étape</b> .....	8
<b>1.5.2 Attribution des points d'étape</b> .....	9
<b>1.5.3 Récompenses d'étape et finale</b> .....	10
<b>1.5.4 Le classement général individuel de la CFMR</b> .....	10
<b>1.5.5 Le classement général par équipes Marathon</b> .....	10
<b>1.5.6 Podiums et primes du classement général Marathon</b> .....	10
<b>1.5.7 Le classement général du semi-marathon</b> .....	10
<b>Annexe 1 - Primes</b> .....	12
<b>Annexe 2 - Engagement pour le championnat de France</b> .....	13
<b>Annexe 3 - Location des transpondeurs</b> .....	14
<b>Annexe 4 - Montant minimum des primes d'étapes (hors championnat de France marathon)</b> .....	15
<b>Annexe 5 - Lexique des catégories</b> .....	16
<b>Annexe 6 - Étapes de la coupe de France Marathon Roller 2024-2025</b> .....	17
<b>Annexe 7 – Dossards</b> .....	18
<b>Annexe 8 – Résultats d'une épreuve de la CFMR</b> .....	19

## Préambule

Tout club affilié à la fédération peut proposer l'organisation d'une épreuve de la Coupe de France Marathon Roller. Pour cela le club devra monter un dossier conforme aux prescriptions en vigueur au moment de la compétition. Les renseignements pour la constitution du dossier sont à demander au secrétariat course de la fédération ([secretariat.course@ffroller-skateboard.com](mailto:secretariat.course@ffroller-skateboard.com)).

Le dossier devra être retourné à la commission course par mail à l'adresse suivante : [secretariat.course@ffroller-skateboard.com](mailto:secretariat.course@ffroller-skateboard.com). Pour être validé le dossier devra comporter une trace GPS et une vidéo de présentation du parcours, ces éléments devront être joints au dossier pour que la commission course puisse statuer.

Le présent protocole devra être retourné signé\* par le responsable du club organisateur comme engagement à en respecter les clauses et les modalités pratiques d'application (envoi des résultats, publication de ces derniers, podiums).

*\*Chaque page du présent protocole devra être paraphée*

## 1.1 Règlement applicable

Le Règlement Sportif Course<sup>1</sup> (Commission FFRS-Course) en vigueur s'applique à la Coupe de France Marathon Roller.

Le présent protocole de la Coupe de France Marathon Roller ne fait que préciser sa mise en œuvre sur des aspects spécifiques à cette compétition.

## 1.2 Courses et catégories

### 1.2.1 Courses figurant obligatoirement au programme de chaque étape

#### 1.2.1.1 Le Marathon ou la Course Longue Distance

Cette course est d'une distance totale entre 23 et 50 km pour le Marathon et entre 50 et 110 km en cas d'épreuve longue distance (ultra marathon).

Le Marathon est ouvert aux patineurs licenciés compétition FFRS, ainsi qu'aux patineurs étrangers licenciés compétition, à partir de la catégorie Junior B (U16 et U17).

La Course Longue Distance est ouverte à tous les coureurs à partir de la catégorie Junior A (U18 et U19).

Les coureurs non licenciés, désirant participer à ces épreuves, devront présenter un certificat d'aptitude à la pratique du roller en compétition. Le club organisateur collectera les certificats médicaux que le responsable de la Commission Coupe de France pourra consulter si besoin.

La vérification des catégories et des licences sera à la charge de la Commission Coupe de France Marathon Roller, notamment pour les catégories Masters puisque certains patineurs ayant l'âge requis pour être Masters peuvent choisir à leur première course de courir dans la catégorie Senior pour la saison sportive.

Un temps limite peut-être mis en place sur les épreuves par l'organisateur de la course ce temps sera précisé lors de l'inscription.

#### 1.2.1.2 La Course Loisir

Cette Course Loisir peut prendre différentes formes : semi-marathon, course individuelle ou par équipe à durée déterminée individuelle ou par équipe (par exemple : 1 h ou plus en solo, 4 h à 4 équipiers, ...). S'il s'agit d'une course en ligne (semi-marathon), la distance sera au plus de 23 km. L'organisateur précisera la formule retenue dans son dossier de demande d'organisation pour la Coupe de France. Il peut proposer à la Commission Course de la FFRS tout autre format de course, mais si cette proposition n'est pas validée par la commission il devra revenir à l'une des formules décrites en début de ce paragraphe.

La Course Loisir est ouverte aux licenciés possédant une licence FFRS compétition, aux licenciés FFRS loisirs et aux non licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller en compétition). Les inscriptions sont acceptées à partir de Junior B (U16 et U17).

Pour les Cadets (U14 et U15), l'organisateur a la possibilité de les faire participer à la course Loisir. Classement scratch hommes et femmes séparés en cas de courses individuelles, possibilité d'équipes mixtes pour les courses par équipe. Départ groupé Hommes et Femmes.

<sup>1</sup><https://ffroller-skateboard.fr/download/1902/dispositions-particulieres-aux-differentes-disciplines/100199/roller-course-reglement-sportif-dispositions-particulieres-2024-2025.pdf>

Attention : l'épreuve du semi-marathon n'est pas considérée comme une épreuve type Marathon ou Course Longue Distance, en conséquence le diamètre maximum autorisé pour les roues est 110 mm pour les catégories Juniors A et B /Seniors /Vétérans (voir Règlement Sportif en vigueur).

### **1.2.1.3 Les Courses Jeunes**

Elles sont ouvertes des Super-Mini aux Cadets (U14 et U15) licenciés FFRS compétition. L'organisateur peut les proposer aux licenciés FFRS loisirs et non licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller en compétition).

Lorsque la course loisir n'est pas ouverte aux Cadets (U14 et U15), une course Jeunes est organisée pour cette catégorie.

Selon le nombre de participants, des catégories peuvent être regroupées pour les courses. Les classements sont effectués par catégorie.

### **Distance Maximale autorisée pour les catégories : Super Mini à Cadet**

La distance maximale autorisée pour les catégories SM à BE sera de deux fois la distance maximale autorisée dans le règlement sportif en vigueur. La distance maximale autorisée pour les CA est de 23km.

Si le nombre de concurrents n'est pas suffisant, les regroupements ne seront possibles que pour les catégories Super Mini/Mini d'une part et Poussin/Benjamin/Cadet d'autre part.

En cas de regroupement de plusieurs catégories, la distance maximale de compétition sera celle de la catégorie des plus jeunes participants.

### **1.2.1.4 Autres courses pouvant figurer au programme d'une étape**

Tout type de course figurant dans le Règlement Sportif Course en vigueur de la Commission Course de la FFRS peut être inclus dans le programme par un organisateur, dans le respect des distances et catégories de ce Règlement Sportif Course (exemple : tournoi de 100m, un contre-la-montre par équipes, ...)

### **1.2.1.5 Autres animations pouvant figurer au programme d'une étape**

Toutes les animations concernant d'autres disciplines de la FFRS et/ou visant à faire participer le public (démonstrations, organisation d'une Randonnée, Journée Tous en Roller, École du Roller Français, ...) sont fortement appréciées. Les Courses Jeunes objet du §1.2.1.3 étant, par leur format retenu, plutôt destinées à des jeunes pratiquants ou commençant à pratiquer la compétition de roller de vitesse, toute possibilité d'animation - course pour les jeunes débutants, par exemple inspirée du Kids Roller, serait appréciée. La Commission Coupe de France Marathon Roller ne gère pas les animations.

## 1.2.2 Les différentes catégories

La Commission Course a décidé d'appliquer les catégories internationales Masters (u40/u50/u60/o60) pour l'ensemble des épreuves de la coupe de France. Le classement sera conforme au tableau ci-dessous.

### *Catégories âges distances*

Catégories	Dénomination	Âges (ans)	Distance	Longue distance
Cadet F U14-U15	CAF	13/14	23 km	Cf 1.2.1.1
Cadet H U14-U15	CAG			
Juniors B F U16-U17	JBF	15/16	De 23 km à	
Juniors B H U16-U17	JBH			
Juniors A F U18 – U19	JAF	17/18	42 Km	50 à 110 km
Juniors A H U18 – U19	JAH			
Senior D	SEF	19 - 29		
Senior H	SEH			
Vétéran 1 D	V1F	30 - 39		
Vétéran 1 H	V1H			
Vétéran 2 D	V2F	40 - 49		
Vétéran 2 H	V2H			
Vétéran 3 D	V3D	50 -59		
Vétéran 3 H	V3H			
Vétéran 4 D	V4D	60 et +		
Vétéran 4 H	V4H			

Un patineur qui s'inscrit pour la coupe de France dans une catégorie ne pourra en changer en cours de compétition. Ainsi, un junior A devenant un Sénior restera classé pour la durée de la coupe de France dans la catégorie dans laquelle il a été inscrit.

Un lexique des catégories reprenant leur dénomination est annexé en fin de document.

## 1.3 Les équipes officielles CFMR

Une équipe est composée de 3 à 5 patineurs/patineuses, équipe hommes et femmes séparées. Il n'y a pas d'équipe mixte. Elle peut se composer de patineurs Seniors et/ou Juniors et/ou Vétérans.

Le responsable de l'équipe (capitaine d'équipe) inscrit donc une équipe en fournissant : nom d'équipe et pour chaque patineur de l'équipe, noms, prénoms, sexe, date de naissance, numéro de licence, catégorie ; et joint une photo de chaque membre de l'équipe ou une photo de l'équipe au complet.

L'inscription officielle d'une équipe à la CFMR se fera par mail auprès du secrétariat course de la FFRS : [secretariat.course@ffroller-skateboard.com](mailto:secretariat.course@ffroller-skateboard.com).

L'inscription de l'équipe doit être transmise au plus tard le **30/09/2024** pour que les points des deux premières manches de la CFMR 2024-2025 (Troyes et Quintin) soient comptabilisées rétroactivement pour l'équipe.

## **Le capitaine d'équipe est responsable de l'inscription des membres de son équipe sur les différentes épreuves auxquelles ils peuvent / souhaitent participer.**

A partir du **01/10/2024**, l'inscription antérieure à une étape comme équipe officielle est obligatoire pour acquérir les points du classement par équipe de cette étape.

Seuls les résultats des membres d'une équipe acquis à partir de l'inscription seront pris en compte pour le classement général à la coupe de France. Le port de la tenue aux couleurs de l'équipe est obligatoire pour que les résultats des patineurs soient pris en compte.

Pour le classement des équipes le championnat de France (France Marathon) n'est pas pris en compte dans le classement.

Les patineurs inscrits sur une épreuve de la coupe de France Marathon doivent posséder une licence en cours de validité pour que leur classement puisse être pris en compte pour le classement général de la coupe de France. Il est donc nécessaire de disposer de la licence de l'année en cours<sup>2</sup> pour toutes les épreuves figurant au calendrier à partir du 1<sup>er</sup> septembre. La licence fédérale est valable du 1<sup>er</sup> septembre de l'année Y au 31 août de l'année Y+1.

La fin des inscriptions d'équipes à la coupe de France est l'avant dernière étape de la coupe de France. (Pour mémoire la liste des étapes est donnée en annexe 6)

## **1.4 Les procédures de départ**

### **1.4.1 Types de départs**

2 types de départs existent en fonction de l'inscription de la compétition en World Inline Cup ou non.

- Épreuve WIC : départs séparés Hommes et Femmes (Juniors et Seniors). Éventualité de course séparée pour les Masters
- Épreuve non WIC : départ commun Hommes et Femmes toutes catégories

### **1.4.2 Procédure de placements sur la ligne de départ**

#### **1.4.2.1 Compétition WIC**

– placement des coureurs et équipes WIC selon le règlement WIC en vigueur =>

[https://www.world-inline-cup.com/fileadmin/user\\_upload/WIC\\_Rulebook\\_2024\\_020224.pdf](https://www.world-inline-cup.com/fileadmin/user_upload/WIC_Rulebook_2024_020224.pdf)

– puis appel des 10 meilleurs classés présents du classement général de la Coupe de France. Pour la première étape, c'est le classement général de la dernière année courue qui sera pris en compte.

– puis appel des équipes dans l'ordre du classement général de la Coupe de France. Lors de la première étape et ensuite pour les équipes à égalité placement par ordre alphabétique.

– puis placement libre.

---

<sup>2</sup> Voir règlement sportif course FFRS en vigueur.

### 1.4.2.1 Compétition non WIC

- Placement des 10 meilleurs hommes classés présents du classement général de la Coupe de France. Pour la première étape, c'est le classement général de la dernière année courue qui sera pris en compte.
- Puis appel des équipes Hommes dans l'ordre du classement général de la Coupe de France. Lors de la première étape et ensuite pour les équipes à égalité placement par ordre alphabétique.
- Puis appel des 10 meilleures femmes classées présents du classement général de la Coupe de France. Pour la première étape, c'est le classement général de l'année précédente qui sera pris en compte.
- Puis appel des équipes Femmes dans l'ordre du classement général de la Coupe de France. Lors de la première étape et ensuite pour les équipes à égalité placement par ordre alphabétique.
- Puis placement libre toutes catégorie Femmes et Hommes.

## 1.5 Les classements sur la Coupe de France Marathon Roller

### 1.5.1 Principe d'attribution des points sur chaque étape

En cas de départ commun, les résultats de l'étape seront publiés sous forme d'un résultat toutes catégories Femmes-Hommes.

L'attribution des points de l'étape pour les classements individuels Hommes et Femmes seront séparés et distincts.

Le classement Scratch sera utilisé pour les primes d'étape affectées respectivement et séparément aux Femmes et aux Hommes.

Si une étape est composée de deux marathons distincts sur une même étape (un marathon master et un marathon pour les autres catégories par exemple), les primes d'étapes sont affectées respectivement et séparément aux Femmes et aux Hommes sur le classement scratch du marathon sur lequel participe la catégorie senior.

Lorsqu'il y a deux marathons distincts sur une même étape, les points sont attribués selon la table 1.5.2 sur chacun des marathons à partir du classement Hommes et femmes séparés de chacun des marathons.

Nota spécifique concernant le championnat de France marathon : il n'y a pas d'attribution de primes sur cette étape mais uniquement une attribution de points.

Les points pour les classements par catégorie seront ceux acquis sur le classement scratch

- Jeunes (cf annexe 5)
- Senior
- Vétéran 1
- Vétéran 2
- Vétéran 3
- Vétéran 4

## 1.5.2 Attribution des points d'étape

Pour la saison, l'attribution de points à chaque étape est la même quel que soit le nombre des concurrents selon le tableau ci-dessous :

Place	Nombre de points	Place	Nombre de points	Place	Nombre de points	Place	Nombre de points
1	130	41	71	81	31	121	2
2	120	42	70	82	30	122	2
3	115	43	69	83	29	123	2
4	111	44	68	84	28	124	2
5	108	45	67	85	27	125	2
6	106	46	66	86	26	126	2
7	105	47	65	87	25	127	2
8	104	48	64	88	24	128	2
9	103	49	63	89	23	129	2
10	102	50	62	90	22	130	2
11	101	51	61	91	21	131	2
12	100	52	60	92	20	132	2
13	99	53	59	93	19	133	2
14	98	54	58	94	18	134	2
15	97	55	57	95	17	135	2
16	96	56	56	96	16	136	2
17	95	57	55	97	15	137	2
18	94	58	54	98	14	138	2
19	93	59	53	99	13	139	2
20	92	60	52	100	12	140	2
21	91	61	51	101	11	141	2
22	90	62	50	102	10	142	2
23	89	63	49	103	9	143	2
24	88	64	48	104	8	144	2
25	87	65	47	105	7	145	2
26	86	66	46	106	6	146	2
27	85	67	45	107	5	147	2
28	84	68	44	108	4	148	2
29	83	69	43	109	3	149	2
30	82	70	42	110	2	150	2
31	81	71	41	111	2	151	2
32	80	72	40	112	2	152	2
33	79	73	39	113	2	153	2
34	78	74	38	114	2	154	2
35	77	75	37	115	2	155	2
36	76	76	36	116	2	156	2
37	75	77	35	117	2	157	2
38	74	78	34	118	2	158	2
39	73	79	33	119	2	Abandon	1
40	72	80	32	120	2	Non partant	0

### 1.5.3 Récompenses d'étape et finale

Toujours récompenser les trois premiers sur toutes les catégories définies en 1.5.1 pour le marathon de toutes les étapes (hors championnat de France marathon). Pour le semi-marathon, il est impératif de récompenser la catégorie jeune du semi-marathon (CA).

Les primes d'étapes et de classement général sont décrites en annexes.

Les organisateurs des épreuves sont libres de remettre d'autres récompenses à l'issue des épreuves.

### 1.5.4 Le classement général individuel de la CFMR

Le classement général annuel est calculé par un cumul des points obtenus à chaque étape de la CFMR selon le principe de calcul suivant : si le nombre d'étapes du circuit est « N », seuls les « N-1 » meilleurs résultats seront comptabilisés dans le classement général individuel.

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière étape, c'est le meilleur résultat sur cette dernière étape de la saison qui prime, ou à défaut la plus récente à laquelle a participé au moins l'un des deux coureurs. Le barème des points individuels attribués à chaque étape figure au § 1.5.2

Il est effectué pour le Marathon et pour les catégories suivantes, classements hommes et femmes séparés :

- Toutes catégories regroupées intitulé Scratch (classement utilisé pour les primes du classement général individuel)
- Jeune (Scratch junior A et junior B)
- Vétéran 1
- Vétéran 2
- Vétéran 3
- Vétéran 4

### 1.5.5 Le classement général par équipes Marathon

Les équipes bénéficient à chaque étape du cumul des points individuels (selon barème au § 1.5.2) des 3 meilleures places (les 3 premiers patineurs de l'équipe) du classement scratch. Le classement général par équipe est effectué sur le cumul des points acquis sur toutes les étapes, sauf le championnat de France marathon. Un master/vétéran inscrit dans une équipe marquera le nombre de point acquis dans sa catégorie dans le cas de courses séparées senior et master. Le non-respect des catégories d'inscription en équipe sur les étapes sera sanctionné par la suppression des points acquis dans la mauvaise catégorie.

### 1.5.6 Podiums et primes du classement général Marathon

Les podiums du classement général de la Coupe de France Marathon Roller ont lieu lors de la dernière étape de la saison sportive ou si impossibilité (timing, contraintes propres au site, ...) lors de la 1<sup>ère</sup> manche de la saison suivante.

### 1.5.7 Le classement général du semi-marathon

Il est effectué pour les catégories hommes (toutes catégories d'âges) et femmes (toutes catégories d'âges).

Le calcul du cumul des points et le barème d'attribution des points sont identiques à ceux décrits pour le marathon.

Il ne sera pas distribué de primes pour ce classement général.

Le classement général Semi correspond au cumul de toutes les étapes si le nombre des courses de SEMI est inférieur au nombre d'étape CFMR (exemple : 5 étapes CFMR, 4 étapes avec Semi).

Si le nombre d'épreuves de SEMI (x) est égal au nombre d'étapes CFMR alors seuls les x-1 meilleures étapes seront prise en compte pour le classement du Semi.

**Attention** : le classement général semi-marathon de la CFMR ne délivre que des récompenses, et ne permet en aucun cas au vainqueur dans une catégorie de s'arroger un quelconque titre de Champion de France.

## Annexe 1 - Primes

*Montant des primes du classement général de la Coupe de France Marathon (primes remises par la CC<sup>3</sup>)*

### *Classement général individuel*

#### *Scratch Hommes Toutes Catégories*

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prime	400€	300€	200€	100€	85€	70€	60€	50€	40€	30€

#### *Scratch Femmes Toutes Catégories*

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prime	400€	300€	200€	100€	85€	70€	60€	50€	40€	30€

### *Classement général par équipe*

#### *Équipes Hommes*

- 1<sup>ère</sup> : 400€
- 2<sup>ème</sup> : 300€
- 3<sup>ème</sup> : 200€
- 4<sup>ème</sup> : 100€
- 5<sup>ème</sup> : 85€

Ces primes ne sont acquises que s'il y a au moins 10 équipes engagées en CFMR. S'il y a moins de 10 équipes, les primes seront proratisées en fonction du nombre d'équipes inscrites (10 équipes = 100% du versement de prime).

Exemple : 5 équipes = 50% du versement de primes => 200€ pour la première équipe, 150€ pour la deuxième, etc.

#### *Équipes Femmes*

- 1<sup>ère</sup> : 400€
- 2<sup>ème</sup> : 300€
- 3<sup>ème</sup> : 200€
- 4<sup>ème</sup> : 100€
- 5<sup>ème</sup> : 85€

Ces primes ne sont acquises que s'il y a au moins 7 équipes engagées en CFMR. S'il y a moins de 7 équipes, les primes seront proratisées en fonction du nombre d'équipes inscrites (7 équipes = 100% du versement de prime).

Exemple : 5 équipes = 71% du versement de primes => 284€ pour la première équipe, 213€ pour la deuxième, etc.

Les clubs organisateurs contribuent pour la constitution de la dotation pour la prime de classement général à hauteur de 600€ par étape. Le reste de cette dotation est pris en charge par la Commission Coupe de France Marathon Roller.

<sup>3</sup> CC : comité course

## Annexe 2 - Engagement pour le championnat de France

### *Engagement à l'occasion du Championnat de France*

Les inscriptions pour le marathon du Championnat de France seront gérées directement par la Commission Course de la FFRS via la plateforme ROLSKANET. Les inscriptions des licenciés à la FFRS seront donc faites par les responsables de club ou par les patineurs via ROLSKANET et le règlement se fera via ROLSKANET, selon la procédure définie pour tous les championnats de France.

Les coureurs licenciés à une fédération étrangère pourront participer à cette compétition en contactant le service compétitions de la FFRS [competitions@ffroller-skateboard.com](mailto:competitions@ffroller-skateboard.com) pour connaître la procédure d'engagement. Cela leur permettra d'être classés pour la Coupe de France Marathon mais pas pour le Championnat de France (voir règlement en vigueur de la Commission Course de la FFRS).

Les participants aux semi-marathons ainsi qu'aux éventuelles courses loisirs s'inscriront directement auprès de l'organisateur, comme pour les autres étapes de la CFMR.

## Annexe 3 - Location des transpondeurs

### *Location de transpondeurs*

L'organisateur a la possibilité de louer des transpondeurs à la CC-FFRS ou à une ligue en possédant. L'organisateur doit communiquer, à la CC-FFRS ou à la ligue, un estimatif de transpondeurs à louer deux mois avant l'évènement. L'organisateur doit anticiper l'acheminement des transpondeurs sur son lieu de compétition ainsi que le retour vers l'instance qui en est propriétaire.

L'organisateur indiquera, dans un délai maximum d'un mois qui suit l'évènement, le nombre de puces louées à la CC-FFRS ou ligue. La Commission Course et/ou la ligue émettra la facture de règlement à l'organisateur.

Le tarif de location unitaire sera communiqué directement aux organisateurs ultérieurement. Le prix de la location par patineur ne peut excéder 5€.

## Annexe 4 - Montant minimum des primes d'étapes (hors championnat de France marathon)

### *Montant minimum des primes d'étapes CFMR à la charge de chaque organisateur*

Il s'agit du **montant minimum des primes**. La commission Coupe de France Marathon sollicite les clubs organisateurs pour un respect de la parité des classements individuels homme et femme.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prime	300€	200€	100€	80€	60€	50€	40€	30€	20€	10€

### **Information importante :**

- Règle d'attribution des primes sur les WIC faisant partie de la Coupe de France de Marathon (Rennes) → Voir règlement WIC
- [https://www.world-inline-cup.com/fileadmin/user\\_upload/WIC\\_Rulebook\\_2024\\_020224.pdf](https://www.world-inline-cup.com/fileadmin/user_upload/WIC_Rulebook_2024_020224.pdf)
- Sur les WIC seuls les coureurs enregistrés dans une équipe officielle WIC ou individuellement bénéficient des primes WIC. La règle est celle du non-cumul des primes WIC et CFMR

## Annexe 5 - Lexique des catégories

*Lexique des catégories à utiliser dans le cadre de la Coupe de France Marathon Roller.*

Sauf cas particulier du championnat de France Marathon où les catégories internationales seront utilisées, (u40/u50/u/60/o60) pour les vétérans.

Abbréviation	Signification
SMF	SUPER MINI FILLE
SMG	SUPER MINI GARCON
MPF	MINI POUSSIN FILLE
MPG	MINI POUSSIN GARCON
POF	POUSSINE FILLE
POG	POUSSIN GARCON
BEF	BENJAMINE FILLE
BEG	BENJAMIN GARCON
CAG	CADET GARCON
CAF	CADETTE FILLE
JBF	JUNIOR B FILLE
JBH	JUNIOR B HOMME
JAF	JUNIOR A FILLE
JAH	JUNIOR A HOMME
SEF	SENIOR FEMME
SEH	SENIOR HOMME
V1F/H	VETERAN 1 FEMME / HOMME
V2F/H	VETERAN 2 FEMME / HOMME
V3F/H	VETERAN 3 FEMME / HOMME
V4F/H	VETERAN 4 FEMME / HOMME

**JEUNES SEMI MARATHON = CADETS FILLES et GARCONS**

**JEUNES SEMI MARATHON = JUNIORS A et B FILLES et HOMMES**

## Annexe 6 - Étapes de la coupe de France Marathon Roller 2024-2025

*Les étapes de la coupe de France Marathon Roller ( mise à jour du 06/09/2024)*

Étape	Nom	Lieu	Distance	Date	Licence	Organisateur
1	Marathon Roller Troyes Aube Champagne	Troyes (10)	42	8 septembre 2024	2024-2025	Roller Sports Troyes
2	Marathon Roller de Quintin	Quintin	42	15 septembre 2024	2024-2025	Quintin Roller Club
3	Marathon des grands crus	Dijon (21)	23	6 octobre 2024	2024-2025	AM sports
4	France marathon	Troyes (10)	42	6 avril 2025	2024-2025	Roller Sports Troyes
5	Rennes sur Roulettes	Rennes (35)	42	25 mai 2025	2024-2025	Cercle Paul Bert
6	Roll'athlon 100	Seyssel (73)	103	15 juin 2025	2024-2025	Haut-Rhône N'Rollers

## Annexe 7 – Dossards

Afin de faciliter le traitement informatique des résultats il est demandé d'utiliser une numérotation à trois chiffres pour faciliter le traitement informatique des résultats.

Le positionnement des dossards se fait en priorité sur la cuisse gauche et dans le dos :

- Pour les épreuves des championnats de France, un troisième dossard est placé sur la cuisse droite.
- Un 4ème dossard peut être placé sur le casque.
- Les dossards doivent être fixés aux quatre coins
- S'il n'y a qu'un seul dossard, il doit être positionné du côté des juges
- Le positionnement du dossard sur les cuisses doit être le suivant : En position debout, droit, bras tendu sur les côtés du corps, il faut que les nombres soient situés à l'emplacement des mains.



Le positionnement du dossard dans le dos doit être le suivant : Il doit être fixé dans le bas du dos. Les cheveux doivent être attachés si nécessaire pour ne pas gêner la lecture du numéro.

## Annexe 8 – Résultats d’une épreuve de la CFMR

Les résultats des épreuves qui ont lieu sur une épreuve de la coupe de France marathon roller doivent être transmis à la commission course via le mail dédié (secretariat.course@ffroller-skateboard.com).

Le format à utiliser est tel que présenté ci-dessous, sous Excel, un onglet par épreuve (marathon, semi-marathon etc...). Le nom de l’épreuve sera reporté sur l’onglet du classeur pour faciliter le travail de concaténation et accélérer les contrôles et la publication des résultats.

Position	Nom	Prénom	Catégorie	Licence FFRS	Année de naissance	Sexe	Club	Équipe CFMR	Temps Total	Nombre de tours

Les organisateurs d’une épreuve de la coupe de France ont l’obligation de publier de façon dématérialisée les résultats à l’issue de l’épreuve. Ceci afin de permettre aux coureurs de porter éventuellement réclamation conformément au règlement en vigueur. La commission course dispose d’un compte sportity le cas échéant pour cela.